

Catégories 1 à 4 - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
Vacances monnayées à taux simple	AM 2020-007	X		
Vacances monnayées de façon volontaire à taux et demi	AM 2020-035		X	
Contribution des personnes temporaires <i>Je Contribue</i>	AM 2020-007	X		
Maintien du salaire horaire et des primes durant un déplacement volontaire temporaire inter ou intraétablissement.	AM 2020-007 AM 2020-020	X		
Primes 4 % et 8 %	AM 2020-015 AM 2020-017 AM 2020-023 AM 2020-028		X	634-635
Compensation monétaire - période de repas	AM 2020-015		X	
Remboursement de frais de garde	AM 2020-015		X	
Forfaitaires en escalier pouvant atteindre jusqu'à 1000 \$/mois.	AM 2020-035 AM 2020-044 AM 2021-055 AM 2021-094		X	629 à 631
Augmentation des forfaitaires en escalier pour les PAB	Modification de l'AM 2020-035 par les AM 2020-064 et AM 2020-067		X	628
Élargissement des forfaitaires en escaliers à plus de titres d'emploi et de personnes salariées	Modification de 2020-035 par les AM 2022-003 et 2022-008		X	629 à 631
Déplacement dans une autre région sociosanitaire	AM 2020-035 AM 2020-044 AM 2021-055 AM 2021-094		X	632
Rémunération des salariés en isolement	AM 2020-015		X	
Primes pour l'accompagnement des nouveaux PAB	AM 2020-049		X	633
Autorisation spéciale pour effectuer des tests de dépistage COVID-19	AM 2020-087	X		
Autorisation spéciale pour procéder à la vaccination COVID-19	AM 2020-099	X		

Catégories 1 à 4 - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
<p>Toutes les mesures encadrant la MOI, notamment les suivantes:</p> <p>a) La tarification maximale pour certains titres d'emploi;</p> <p>b) Le délai de 90 jours de non-replacement;</p> <p>c) L'affectation exclusive du personnel d'agence pour une durée minimale de 14 jours;</p> <p>d) L'obligation pour les agences ou les prestataires de services de fournir des déclarations assermentées.</p>	AM 2021-017			
	AM 2021-022			
	AM 2021-036			
	AM 2021-039	X		
	AM 2021-040			
	AM 2022-008			
Prime pour vaccinateur - COVID-19	AM 2021-032		X	639
<p>Obligation d'être adéquatement vacciné afin d'avoir accès aux primes et montants forfaitaires.</p> <p>Note : une modification afin d'arrimer le texte du nouvel AM avec la DGSP-018 devra être effectuée.</p>	AM 2021-081	X		
<p>Les montants forfaitaires suivant pour les personnes salariées de la catégorie 1 :</p> <p>a) Les montants forfaitaires allant de 12 000 \$ à 18 000 \$;</p> <p>b) Les montants forfaitaires pour s'établir en région éloignée;</p> <p>c) Les montants forfaitaires pour un prêt de service dans les régions visées;</p> <p>d) L'allocation temporaire de soutien pour les cadres œuvrant auprès du personnel en soins infirmiers;</p> <p>e) La possibilité de réembaucher certains cadres dont le poste a été aboli;</p> <p>f) L'assouplissement concernant le versement des prestations de retraite prévues au Régime de retraite du personnel d'encadrement pour un cadre retraité réembauché;</p> <p>g) Les montants forfaitaires qui visent les résidences privées pour aînés et les congrégations religieuses.</p> <p>h) La prime pour l'ajout de quart de fin de semaine;*</p> <p>i) La prime pour un changement de quart de travail de jour vers un quart défavorable;*</p> <p>j) La prime pour un référencement;*</p> <p>k) Le remboursement des frais de permis d'exercice, lorsqu'applicable.*</p>	AM 2021-085 AM 2021-093	X		304 à 309 et 311 à 316

Catégories 1 à 4 - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
Remboursement des frais de transport en commun ou de stationnement aux personnes salariées rappelées au travail alors qu'elles ont contractées la COVID-19. (en lien avec la DGSP-018)	AM 2021-095		X	
Fourniture d'un repas aux personnes salariées qui sont rappelées au travail alors qu'elles ont contractées la COVID-19. (en lien avec la DGSP-018)	AM 2021-095		X	
Toutes les mesures de la 5e vague, ex. : a) taux double et paiement d'une demi-journée de vacances dans certains cas; b) 100\$ par semaine pour les personnes salariées à temps partiel qui travaille plus de 30 h par semaine; c) gratuité du stationnement d) coupon de taxi en cas de temps supplémentaire.	AM 2022-003 AM 2022-008		X	Pour la mesure b): 319

* Sous réserve de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'impact potentiel sur le RSSS.

Catégorie 5 - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
Vacances monnayées à taux simple	AM 2020-007	X		
Vacances monnayées de façon volontaire à taux et demi	AM 2020-035		X	
Contribution des personnes temporaires <i>Je Contribue</i>	AM 2020-007	X		
Maintien du salaire horaire et des primes durant un déplacement volontaire temporaire inter ou intra établissement.	AM 2020-007 AM 2020-020	X		
Primes 4 % et 8 %	AM 2020-015 AM 2020-017 AM 2020-023 AM 2020-028		X	634 635
Compensation monétaire - période de repas	AM 2020-015		X	
Remboursement de frais de garde	AM 2020-015		X	
Élargissement des forfaitaires en escaliers à plus de titres d'emploi et de personnes salariées	Modification de 2020-035 par les AM 2022-003 et 2022-008		X	629 631
Déplacement dans une autre région sociosanitaire	AM 2020-035 AM 2020-044 AM 2021-055 AM 2021-094		X	632
Rémunération des salariés en isolement	AM 2020-015		X	
Autorisation spéciale pour effectuer des tests de dépistage COVID-19	AM 2020-087	X		
Autorisation spéciale pour procéder à la vaccination COVID-19	AM 2020-099	X		
Toutes les mesures encadrant la MOI, notamment les suivantes : a) La tarification maximale pour certains titres d'emploi; b) Le délai de 90 jours de non-replacement; c) L'affectation exclusive du personnel d'agence pour une durée minimale de 14 jours; d) L'obligation pour les agences ou les prestataires de services de fournir des déclarations assermentées.	AM 2021-017 AM 2021-022 AM 2021-036 AM 2021-039 AM 2021-040 AM 2022-008	X		
Prime pour vaccinateur - COVID-19	AM 2021-032		X	639

Catégorie 5 - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
<p>Obligation d'être adéquatement vacciné afin d'avoir accès aux primes et montants forfaitaires.</p> <p>Note : une modification afin d'arrimer le texte de cet AM avec la DGSP-018 devra être effectuée.</p>	AM 2021-081	X		
Remboursement des frais de transport en commun ou de stationnement aux personnes salariées rappelées au travail alors qu'elles ont contractées la COVID-19. (en lien avec la DGSP-018)	AM 2021-095		X	
Fourniture d'un repas aux personnes salariées qui sont rappelées au travail alors qu'elles ont contractées la COVID-19. (en lien avec la DGSP-018)	AM 2021-095		X	
<p>Toutes les mesures de la 5e vague, ex. :</p> <p>a) taux double et paiement d'une demi-journée de vacances dans certains cas;</p> <p>b) 100 \$ par semaine pour les personnes salariées à temps partiel qui travaille plus de 30 h par semaine</p> <p>c) gratuité du stationnement</p> <p>d) coupon de taxi en cas de temps supplémentaire.</p>	AM 2022-003 AM 2022-008		X	Pour la mesure b): 319

RI-RTF - Maintien ou retrait des mesures monétaires			
	Assises	Maintien	Retrait
Pour les RI et RTF visées et non visées par la LRR			
Dépenses exceptionnelles liées à la COVID-19 (pour les RI non visées par la LRR, communément appelées la "Somme allouée": frais de quarantaine ou d'isolement, frais de maintien de contacts virtuels, frais de transport et consultation, temps supplémentaire effectué par un salarié, gardien de sécurité, salarié supplémentaire, matériel lié à l'hygiène des usagers (produits de désinfection), excluant l'achat d'EPI, dépenses liées à la vaccination des usagers et des employés	Lettre administrative		X
Mesure reliée au prêt de personnel par l'établissement à la RI ou RTF	Lettre administrative		X

RI-RTF - Maintien ou retrait des mesures monétaires			
	Assises	Maintien	Retrait
Pour les RI non visées par la LRR			
Primes 4 % pour le travail accompli par les employés des RI autres que ceux accomplissant des fonctions assimilables aux ASSS	Lettre administrative		X
Prime 4 \$ de l'heure pour les employés des RI dont les principales fonctions sont assimilables aux ASSS , jusqu'à concurrence de 21,27 \$ de l'heure à compter du 2 août 2020.	Lettre administrative		Retrait depuis le 16 juillet 2021 pour RI représentées par l'ARIHQ et le 19 juillet 2021 pour les RI représentées par la FRIJQ
Mesures incitatives de 12 semaines de la 5e vague: a) taux double et montant forfaitaire correspondant à une demi-journée de vacances dans certaines circonstances b) montant forfaitaire de 100 \$ par semaine pour la personne salariée à temps partiel qui travaille 30 heures et plus. Note: Pour les RI non visées par la LRR du programme de SAPA seulement	AM 2022-003 et 2022-008		X
Mesures incitatives 100 \$, 200 \$ et 400 \$ pour un maximum de 1000 \$/mois) pour favoriser la présence au travail Note: Pour les RI non visées par la LRR du programme de SAPA et selon les désignations par le ministre	Lettre administrative		X

RI-RTF - Maintien ou retrait des mesures monétaires			
	Assises	Maintien	Retrait
Pour les RI ou RTF visées par la LRR			
Mesure reliée à l'intensité de service permettant de couvrir les mesures d'hygiène à mettre en place par les ressources et pour couvrir les achats de matériel de désinfection excluant les EPI : ajout d'un 20 % des dépenses de fonctionnement raisonnables	Lettre administrative		X
Mesure reliée à l'intensité de service en lien avec le confinement des usagers: 9,69 \$/place/jour	Lettre administrative		X

Cadres - Maintien ou retrait des mesures monétaires

Mesure	AM	Maintien	Retrait	Codes de primes MSSS
Vacances monnayées	AM 2020-007		X (remorque au personnel salarié)	
Contribution des personnes temporaires <i>Je Contribue</i>	AM 2020-007	X (remorque au personnel salarié)		
Maintien du salaire horaire et des primes durant un déplacement volontaire temporaire inter ou intra établissement.	AM 2020-007	X (remorque au personnel salarié)		
Primes 4 %	AM 2020-015		X (remorque au personnel salarié)	634
Exclusion de certaines sommes du traitement relatif aux fonctions du pensionné du régime de retraite du personnel d'encadrement embauché sous le statut de personne salariée temporaire pour y exercer temporairement une fonction de cadre pour les fins de la pandémie de la COVID-19 (RE: Primes attraction et rétention du personnel de la catégorie 1)	AM 2020-049 AM 2021-085	X		
Allocation de soutien pour les cadres oeuvrant auprès du personnel en soins infirmiers (14 %) (RE: Primes attraction et rétention du personnel de la catégorie 1)*	AM 2021-085	X		317
Possibilité de réembaucher certains cadres dont le poste a été aboli au cours des 2 dernières années (RE: Primes attraction et rétention du personnel de la catégorie 1)	AM 2021-085	X		
Modification à l'article 10 des conditions de travail des cadres (RE: Mesures incitatives de 12 semaines)	AM 2022-003		X	

*Sous réserve de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'impact potentiel sur le RSSS.